



RECU EN PREFECTURE

Le 01 juillet 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210624-D00647310-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 juin 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 11), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET (jusqu'à la question n° 27 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 11), M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (à compter de la question n° 9), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Étaient présents en visio-conférence : Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Marie-Thérèse MICHEL

Secrétaire : Mme Julie CHETTOUH

Étaient absents : M. Hasni ALEM, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Thierry PETAMENT, Mme Claude VARET

Procurations de vote : M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Guillaume BAILLY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Lorine GAGLIOLO à M. François BOUSSO, M. Damien HUGUET à M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 28), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Maxime PIGNARD, Mme Agnès MARTIN à Mme Nathalie BOUVET, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT, M. Gilles SPICHER à M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Claude VARET à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 57 - Vital été 2021

Délibération n° 2021/006473

Vital été 2021

Rapporteur : M. Abdel GHEZALI, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 3	09/06/21	Favorable unanime
Commission n° 4	08/06/21	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport porte sur le projet d'animation estivale Vital été.

C'est à l'été 2003 que l'opération Vital'Été s'est déclinée pour la première fois, dans le but d'élargir l'offre d'animations tout public et entièrement gratuites dans les domaines culturels, artistiques, créatifs, scientifiques et sportifs, essentiellement à destination des personnes ne partant pas en vacances.

Vital'Été est fréquentée majoritairement par un public bisontin (59 %) dont la majeure partie habite le quartier de Planoise, mais cette opération accueille également des familles et des jeunes de l'Agglomération et hors Agglomération.

Cette édition 2021 de Vital'été sera une nouvelle édition inédite pour s'adapter à 2 paramètres principaux :

- **Les travaux importants programmés sur le site historique de la Malcombe tant sur le gymnase (rénovation énergétique) que sur l'arrière du complexe sportif (bassin de rétention)**
- **Une organisation adaptée à la situation sanitaire post crise du COVID-19**

Vital'Été ouvrira en continu du mercredi 7 juillet au samedi 21 août 2021 (dates prévisionnelles, soumises à la validation de l'action par l'autorité administrative en lien avec l'évolution de la situation sanitaire).

Pour garantir le fonctionnement de Vital'Été, de nombreuses associations locales sont mobilisées (associations sportives, culturelles et d'éducation populaire et de quartier) en plus du personnel municipal. Ainsi, cette opération contribue également à renforcer le positionnement des structures locales comme acteurs du dynamisme et de la diversité des pratiques à Besançon.

Adaptations sanitaires :

La mise en œuvre de Vital'été 2021 se fera évidemment en adéquation avec le contexte sanitaire, permettant aux visiteurs une modalité de participation double avec réservation préalable et inscription sur place. L'ensemble des gestes barrières et protocoles seront déployés pour permettre une protection de tous, agents et visiteurs.

Le règlement fixant les modalités de fonctionnement de l'opération et les engagements pris par l'ensemble des visiteurs est donc modifié en conséquence. Il est annexé à la présente délibération.

Organisation générale

Après plus de quinze ans d'expérience et forte de son succès, Vital'Été 2021 s'adaptera et s'organisera selon des modalités inédites avec les axes ci-dessous :

- **ouverture en continu des espaces et animations, du mercredi 7 juillet au samedi 21 août 2021**, soit 7 semaines, du mardi au samedi de 14h à 19h à l'exception du 14 juillet
- **une exploitation de 2 sites principaux :**
 - L'un sur **Planoise (Parc aventure jouxtant l'école Bourgogne)**
 - Le second à l'entrée de la forêt de Chailluz (Secteur du Cul des près)
- Cette organisation 2021 ne bénéficie pas de structure de repli dans le cas d'une météo très défavorable ce qui impliquera une non ouverture du dispositif lors de situations suivantes : orages, vent violent, pluie intense...**
- **les espaces sportifs** : variables selon les sites, ils sont organisés avec les éducateurs sportifs du mouvement sportif bisontin et la Direction des Sports.
- **l'espace « Pitchoun's » parents-enfants 0-6 ans**, assuré par les pôles enfance des Maisons de Quartier Municipales ne sera activé que sur le site de Planoise, avec une installation dans les locaux de la loulouthèque
- **l'espace « Arts & Création »** (+ de 6 ans) coordonné et animé par les Francas du Doubs, avec la participation d'intervenants socioculturels d'associations locales (danses, poterie, arts plastiques, cirque...).
- **l'espace « Sciences & Environnement »**, coordonné par la Mission Développement Durable. Cet espace a pour objectif de proposer des activités ludiques permettant d'aborder les enjeux environnementaux et de découvrir les richesses de la nature, le tout dans une démarche de découverte scientifique et expérimentale.
- **l'espace « Santé »**, proposé par la Direction Hygiène-Santé et ses partenaires sous forme de parcours composés de plusieurs ateliers ludiques et interactifs portant sur des thématiques de santé propres à chacun des deux sites
- **un espace « Cultures Urbaines »**, coordonné par l'ASEP autour de toutes les activités urbaines sportives, artistiques et culturelles durant 3 semaines. Action menée dans le cadre de la convention Cultures Urbaines 2019-2021 (Direction Sports, Vie des Quartiers et Pôle Culture).
- **Vital'equestre, Vital'escalade et Vital'nautique, déclinaison étendue du dispositif Vital'été au service des disciplines ayant besoin d'un environnement spécifique.**

Pour cet été 2021, Vital'été bénéficiera d'un nouvel outil de promotion, de visibilité et de réservation par l'intermédiaire d'une application Smartphone disponible sous Android et IOS.

Déclinaison Budgétaire

Vital'Été dans sa dimension transversale impliquant de multiples directions de la Ville comprend des dépenses dont les crédits sont issus de l'ensemble de ces secteurs selon la déclinaison suivante :

- Espaces Sportifs (72,6 K€)

Pour permettre la mise en œuvre des espaces sportifs tout au long des 7 semaines d'ouverture, la Direction des Sports procède, en complément des dépenses relatives à l'investissement des personnels permanents :

- au versement de subventions au profit des associations en charge de l'animation des espaces.

Il est proposé, dans un premier temps, l'attribution des subventions présentées ci-dessous pour les associations déjà engagées, dont le montant est défini au regard du budget prévisionnel des actions à réaliser.

D'autres associations pourront éventuellement venir compléter le programme. Aussi, un nouveau rapport sera présenté à l'issue de l'opération Vital'Été afin, au regard du budget réalisé des actions menées, de compléter la subvention allouée aux associations ci-dessous si besoin et accorder s'il y a lieu une subvention aux associations ayant rejoint le programme.

Doubs Sud Athlétisme	1 200 €
Olympique de Besançon	1 900 €
La Française de Besançon	950 €
Amicale cycliste bisontine	950 €
ASPTT Besançon VTT	150 €
District Bouliste 25-70-90	250 €
Besançon Bisons	200 €
Sporting Futsal Besançon	900 €
Volant Bisontin	720 €
Aero Club de la Vèze	300 €
O'Team Besançon	250 €
Besançon triathlon	180 €
AS Orchamps Besançon	750 €
Besancon Football	800 €
Grand Besançon Trail Académie	1 200 €
District de Pétanque de Besançon	650 €
Besançon BMX	450 €
Handball Sport Mahorais	350 €
Le soleil Brille pour tout le monde	450 €

La somme totale, soit 12 600 €, sera imputée sur la ligne 65-40-6574-004825-20300

Les subventions correspondantes seront versées en une fois à compter de la notification de la subvention. En cas d'annulation en raison de la crise sanitaire, le montant des subventions allouées sera ramené au prorata des dépenses réellement engagées par rapport au budget prévisionnel communiqué, et dans la limite de 60 % maximum du montant de subvention, sur la base d'un état des dépenses engagées.

- au recrutement d'animateurs vacataires pour l'encadrement du public : 45 000 €
- à l'achat de matériel et des fournitures indispensables à l'action : 15 000 €.

Le fonctionnement du programme complémentaire Vital'Equestre, Nautique et Escalade fera l'objet du versement de subventions aux associations engagées dans le projet (SNB Aviron et Canoë-Kayak, Etrier Bisontin et Centre Omnisport Pierre Croppet, Entretemps Escalade) à l'issue de l'été sur la base d'un bilan de fréquentation des séances proposées.

- Espace « Arts et Création » (22,5 K€)

Cet espace est coordonné par les Francas du Doubs, dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP). Son financement est supporté par la Direction Vie des Quartiers de la manière suivante :

- Mobilisation d'intervenants artistiques locaux pour l'animation de l'espace 20 000 €
- Prestation d'animation circastique 2 500 €

- Espace « Santé » (10 K€)

Cet espace est mis en œuvre et animé par la Direction Hygiène-Santé du 7 au 24 juillet à Planoise et du 27 au 31 juillet à Chailuz. En plus de la mobilisation des personnels permanents de la Direction et de jeunes vacataires en emplois d'été, il est fait appel à divers intervenants et partenaires. A l'exception des dépenses de personnel, son financement est supporté par la Direction Hygiène-Santé. Il a été porté, cette année, à hauteur de 10 000 € (contre 8 500 € antérieurement).

- Espace « Pitchouns » (9 K€)

Cet espace, consacré aux enfants (petits et tout-petits âgés de 0 à 6 ans) et à leurs parents, est coordonné par les professionnels de l'espace parents/enfants de la Loulouthèque et de la Maison de quartier municipale de Planoise. Pris en charge financièrement par la Direction Vie des Quartiers, il nécessite les dépenses suivantes, hors personnels permanents :

- Logistique et matériel	2 000 €
- Recrutement d'animateurs vacataires pour l'encadrement du public	7 000 €

- Espace Sciences et environnement (10 K€)

Coordonné et animé par la Mission Développement Durable, cet espace fait appel à la participation de divers intervenants associatifs et prestataires pour assurer son fonctionnement et la diversité des animations. Certaines d'entre-elles mobilisent également des intervenants issus des directions de la Ville (Biodiversité Espaces Verts, Maitrise de l'énergie, Citadelle, Logis 13 Eco) et de ses partenaires institutionnels (SYBERT, ATMO BFC, UDCCAS). Les dépenses nécessaires à sa mise en œuvre se répartissent selon le détail ci-dessous :

- Animation et matériel	10 000 €
-------------------------	----------

- Espace « Cultures Urbaines » (13 K€)

Pour cette année 2020 et comme les années précédentes, cet espace fonctionnera durant 3 semaines sous la coordination de l'ASEP Cras-Chaprais qui mobilisera les acteurs locaux engagés dans le développement de ces pratiques. Cette structure associative recevra pour l'animation de cet espace une subvention d'un montant de :

- ASEP Cras-Chaprais	13 000 €
----------------------	----------

Cette subvention est financée par 3 directions municipales selon la ventilation suivante :

- Direction des Sports	5 000 €
- Direction Vie des Quartiers	5 000 €
- Direction Action Culturelle	3 000 €

La dépense totale de 13 000 € sera imputée sur la ligne 65-40-6574-004825-20300

- Evolution de l'action suite à la crise sanitaire

Un budget complémentaire de 15 000 € sera demandé pour cette édition 2021, afin d'absorber les surcoûts liés au protocole sanitaire ainsi qu'au développement d'une application smartphone constituant l'interface de réservation/inscription tout en permettant également de consolider la communication et la visibilité de Vital'été pour le plus grand nombre.

- Dispositif A Tire d'aile (8,3 K€)

Durant l'été, des jeunes de 14 à 25 ans seront mobilisés sur le site de Vital'Été afin de contribuer à la mise en œuvre des différents espaces d'animation via le dispositif A Tire d'Aile (ATA), pour une dépense totale de 8 300 € environ.

Le budget prévisionnel, hors valorisation des moyens permanents (humains et techniques) mobilisés, de l'opération Vital'Été 2020 s'élève à **160 400 €** ventilés de la manière suivante :

- 92 600 € Direction des Sports
- 36 500 € Direction Vie des Quartiers
- 10 000 € Mission Développement Durable
- 3 000 € Pôle Culture Tourisme
- 10 000 € Direction Hygiène Santé
- 8 300 € Mission Jeunesse

La Ville prend en charge les dépenses par mobilisation de ses moyens permanents et sur les crédits inscrits au BP 2021 des Directions des Sports et de la Vie des Quartiers, de la Mission Développement Durable, du Service Hygiène-Santé, du Pôle Culture et de la Mission Jeunesse.

Pour cette opération, la Ville a sollicité un soutien financier auprès du Département et de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole.

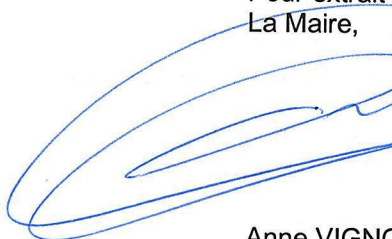
A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes évolutions de l'opération Vital'été pour cet été 2021 :

- approuve le principe de la mise en œuvre de Vital'été 2021,
- approuve le règlement de Vital'Été, annexé à la présente délibération,
- attribue les subventions aux associations mobilisées dans la mise en œuvre d'actions dans le cadre de Vital'été 2021, pour un montant total de 12 600 € réparti comme suit et versé dans les conditions définies à la présente délibération :

- Doubs Sud Athlétisme	1 200 €
- Olympique de Besançon	1 900 €
- La Française de Besançon	950 €
- Amicale cycliste bisontine	950 €
- ASPTT Besançon VTT	150 €
- District Bouliste 25-70-90	250 €
- Besançon Bisons	200 €
- Sporting Futsal Besançon	900 €
- Volant Bisontin	720 €
- Aero Club de la Vèze	300 €
- O'Team Besançon	250 €
- Besançon triathlon	180 €
- AS Orchamps Besançon	750 €
- Besancon Football	800 €
- Grand Besançon Trail Académie	1 200 €
- District de Pétanque de Besançon	650 €
- Besançon BMX	450 €
- Handball Sport Mahorais	350 €
- Le soleil Brille pour tout le monde	450 €

- attribue une subvention de 13 000 € à l'ASEP Cras-Chaprais pour la coordination et le fonctionnement de l'Espace « Cultures Urbaines ».

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

VITAL'ETE 2021 REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE

L'opération Vital'Été est un espace gratuit de loisirs ouvert au public au cours de la période estivale. Cette édition 2021 présente de nombreuses évolutions pour satisfaire les exigences de la situation post crise sanitaire du COVID-19 ainsi que pour s'adapter aux travaux concernant le site historique de la Malcombe.

Le dispositif est ouvert à tous : familles, adultes, adolescents, enfants, personnes en situation de handicap. Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés de leurs parents.

En fréquentant cette opération, les visiteurs s'engagent à se conformer au présent règlement.

Article 1 – Période d'exploitation

L'opération Vital'Été est ouverte chaque semaine du mardi au samedi de 14h à 19h, hors jours fériés du mercredi 7 juillet au samedi 21 août 2020.

Article 2 – Sites d'animation

Cette animation se déroule principalement sur 2 sites que sont :

- Le Parc *Terrain d'aventure*, jouxtant l'école maternelle Bourgogne au cœur du quartier de Planoise
- La Forêt de Chailluz, secteur du Cul des prés

La localisation géographique plus détaillée est disponible dans les plans annexés au présent règlement.

Un programme complémentaire est proposé sous l'appellation Vital 'équestre, Vital'nautique et Vital'Escalade. Ce dispositif est placé sous la responsabilité des clubs supports (SNB Aviron et SNB Canoé Kayak, Etrier Bisontin, Centre Omnisport Pierre Croppet et Entretemps Escalade). L'accès à ces ateliers se fera uniquement sur inscription depuis l'application Sport à Besançon.

Article 3 – Conditions de participation

Les animations proposées sont en accès libre : Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés de leurs parents.

La participation à l'opération se fait selon deux modalités :

- sur réservation préalable accessible depuis l'application smartphone Sport à Besançon
- Librement directement sur site, en se présentant à l'accueil et selon les places disponibles

Les participants sont pris en charge par petits groupes et sont placés sous la responsabilité de l'éducateur pendant le fonctionnement de l'atelier.

La Ville n'est pas chargée d'assurer la garde des enfants ni d'organiser les déplacements d'un atelier à l'autre. De même, la ville n'est pas tenue de maintenir sur le site les visiteurs qui désireraient quitter Vital'été.

Toute sortie est libre, sous la responsabilité individuelle des participants.

Les accompagnants observateurs devront rester à l'écart de l'atelier, en respectant les distances physiques entre eux. Ils devront porter un masque.

L'accueil des groupes n'est possible que sur réservation préalable, au plus tard la veille, et selon les places disponibles. Cette réservation s'effectue par téléphone sur la base des numéros suivants :

Planoise - 06 87 75 76 93 - de 13h30 à 19h30 / Chailluz - 06 87 75 76 94 - de 13h30 à 19h30

Article 4 – Matériel

Le matériel nécessaire à l'atelier sera mis à disposition par l'éducateur. Ce matériel fera l'objet d'une désinfection régulière.

Article 5 – Consignes sanitaires

Les visiteurs s'engagent à ne pas fréquenter Vital'été s'ils présentent des symptômes du COVID-19 ou s'ils ont été en contact avec une personne malade de ce virus.

Les visiteurs devront respecter de manière stricte les gestes barrières, les consignes données par les éducateurs ainsi que la signalétique visuelle. La distance physique devra être respectée sur l'ensemble du site.

Les éducateurs seront quant à eux équipés des équipements de protection individuelle adaptés à leurs missions afin d'assurer leur protection et celle du public.

Article 6 – Utilisation des locaux

Les utilisateurs des installations doivent veiller à maintenir les sites d'animation propres et se conformer aux instructions données par les animateurs, respecter les prescriptions et interdictions affichées sur les installations.

Ils sont tenus de faire un usage des lieux et des installations conforme à leur destination et de s'abstenir de toute pratique pouvant détériorer l'équipement ou l'espace d'animation.

Il est interdit d'endommager les aménagements et les installations.

Les utilisateurs doivent respecter le règlement intérieur de chacune des installations aménagées pour l'action Vital'été.

Article 7 – Dégradations

Les utilisateurs des installations sont pécuniairement responsables des dégradations qu'ils causent aux installations et aménagements existant sur le site, ainsi que des dommages qu'ils occasionnent aux tiers.

Tout dommage ou dégât ainsi occasionné est réparé par la Ville aux frais des auteurs de l'acte, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées à leur encontre.

Les représentants légaux des enfants sont responsables des dégâts que ceux-ci pourraient occasionner.

Article 8 – Habilitation du personnel

Le personnel municipal participant à l'organisation de l'opération Vital'Eté est habilité à prendre toute mesure qui pourrait s'avérer nécessaire pour des motifs de sécurité ou nécessité de service.

Toute personne qui par son comportement trouble l'ordre ou le fonctionnement des diverses installations et activités peut être immédiatement expulsée, au besoin sur réquisition des forces de l'ordre.

Article 9 – Aptitudes physiques – Assurances – Droits à l'image

Toute personne participant aux activités est supposée ne présenter aucune contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives.

Elle est réputée être assurée à titre personnel pour les dommages qu'elle subirait et en responsabilité civile pour les dommages qu'elle causerait aux tiers.

Elle accepte également que son image puisse être utilisée à des fins de promotion des opérations d'animation mises en œuvre par la Ville de Besançon.

Article 10 – Responsabilité de la Ville de Besançon

La responsabilité de la Ville de Besançon ne saurait être engagée pour des vols, pertes et destruction d'objets appartenant aux utilisateurs de l'animation Vital'Eté.

Il est recommandé de ne porter sur soi ni somme d'argent, ni objet de valeur.

Article 11 – Application du règlement

La Maire sera chargée de l'exécution du présent règlement.

« Approuvé par délibération du Conseil municipal de la commune de Besançon en date du 24 juin 2021 »